

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



DE L'URBANISME

☑ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individue	n° 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si	Cadre réservé à la maine du lieu du projet
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. 	PC 0 24 29 4 29 5 0 0 0 3 6 La présente demande a été reçue à la mairie le 0 4 0 8 2 0 2
multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 ^{ee} , doit remplir la fiche seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adres ment responsables du palement des taxes.	rre autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administration sée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidaire-
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsie	DDT 24 / SADD
Nom:	Prénom: Arrivé le :
Date et lieu de naissance	
	- 4 AOUT 2021
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
	Raison sociale : P24 La Contie
N° SIRET: (8,9,7,8,6,0,3,3,4,0,0,0,1,	9 Type de société (SA, SCI,) : SASU
Représentant de la personne morale : Madame 🗌 Monsier	ur 🗸
Nom : DUTRUC	Prénom : Philippe
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 336 Voie : Avenue de Paris Lieu-dit : Localit	té : Niort
Code postal: 7:9:0:0:0:8P: Cedex:	
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ســـــــــــــــــــــــــــــــــــ
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres o préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗆	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur ☑ Personne morale ☐
Nom: ROCHER	Prénom : Julien
OU raison sociale: SARL ATELIER R2 ARCHITECTURE	
Adresse : Numéro : 24 Voie : RUE DE POITIER	S
Lieu-dit :Localit	é : JAUNAY MARIGNY
Code postal : & 6.1.3.0 BP : LILI Cedex : LILI	
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone : (0) (6) (8) (8) (6) (0) (6) (6) (2) (8)	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
J'accepte de recevoir par courrier électronique les doc	cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante :	carine.desousa @ impulsion-innovation.org
	a celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

3-	Le terrain				
Les préd Le to Adr Nun	3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie:				
Lieu	-dit : LA CONTIE Localité : MONTPON-MENES	TEROL	41.141.141.141.141.141.141.141.141.141.		
	e postal : _ 2, _ 4, _ 7, _ 0, _ 0 BP : Cedex :				
pagi Préf	erences cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veui e 9) ixe:O_O_O_ Section: _B Numéro: erficie de la parcelle cadastrale (en m²):Voir page 10	illez renseigi	ner la fiche	e complémentaire	
	Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p	ermettre de fa	dre valoir de	es droits à construire	
	bénéficier d'impositions plus favorables) -vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗆	Non 🗹	Je ne sais pas 🏻	
Le te	rrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🔲	
Le te	rrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? rrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? rrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain	Oui 🗌 Oui 🗎	Non 🗸	Je ne sais pas 🔲 Je ne sais pas 🔲	
Part	enarial (P.U.P) ? rojet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗌 Oui 🔲	Non ☑ Non ☑	Je ne sais pas 🔲 Je ne sais pas 🔲	
Sivo	tre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	aissez, les d	dates de d	écision ou d'auto-	
risat	on, les numéros et les dénominations :	papin pa na newera a séranéa dés ével hés seté d	New / pro-1 00 1 0 0 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4644944944944	

OA.	ramelia naur una demanda concernant un projet d'aménagemen	t la			
SIW	À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemen pre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	construction)		15 Y 3	
4.1	rice projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les	construction)	espondan	tes)	
4.1 Que	rire projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	construction) s cases corr		tes)	
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les la que soit le secteur de la commune Lotissement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	construction) s cases corr		tes)	
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les la que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements):	s cases corr	es ou		
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les la que soit le secteur de la commune Lotissement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	s cases corr de caravane	es ou blancher t	otale supérieure à	
4.1 Que	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les la que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du soi: Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se leurs utilisateurs	s cases correscented and plus de decument d'ur crequ'ils sont de ou lacustre	olancher to leux réside banisme d nécessai	otale supérieure à ences mobiles comme devant être res à la gestion ou icoles, pastorales et	

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés: Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie?		
 □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de la constructeurs 	devra fournir un	certificat
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs.		
□ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □	Oui 🗖	Non 🗆
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
□ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur daux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □	Oui 🔲	Non 🗆

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction			
5.1- Architecte			
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non □			
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet			
Nom de l'architecte : ROCHER Prénom : JULIEN			
Numéro : 24 Voie : RUE DE POITIERS			
Lieu-dit : Localité : JAUNAY MARIGNY			
Code postal : 8,6,1,3,0 BP :Cedex :			
·			
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : POI S01202			
Conseil Régional de : NOUVELLE AQUITAINE			
Téléphone : 0, 6, 8, 8, 6, 0, 6, 6, 2, 8, ou Télécopie : ou			
Adresse électronique : jrocher1 @hotmail.fr			
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.			
Cachet de l'architecte : Cachet de l'architecte : Cachet de l'architecte : SARL ATELIER R2 24, rue de Poitiers 85130 JAUNAY-MARIGNY Tél : 09 83 23 19 05 Mail : Irocher donnéeller : vww.ateller-r2.fr			
Mail : Jrocher Ghotmail.fr - www.ateller-r2.fr sart au capital de 1000 - 5182 Tils 3735 774 - RCS POTTIERS TO COMP TESTONAL POL 5074002			
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² : De déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.			
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante			
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)			
Courte description de votre projet ou de vos travaux :			
LE PROJET EST IMPLANTE A LA FOIS SUR LES COMMUNES DE MONTPON-MENESTEROL ET SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET. Il fait l'objet de deux demandes : MONTPON-MENESTEROL (présent CERFA) et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.			
Le projet consiste à implanter une centrale agrivoltaïque au sol. Il s'agit d'un ensemble destiné à produire de			
l'électricité renouvelable. Cet ensemble est composé de modules solaires photovoltaïques connectés à des postes			
de transformation pour être relié au réseau via le poste de livraison.			
La centrale agrivoltaïque est composée de:			
- 265 tables photovoltaïques,			
- Nombre total de modules : 13 274 modules,			
- 1 poste de transformation (5x3 m = 15 m²) sur la commune de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.			
- 1 poste de livraison plus 1 poste de transformation (9x3 m = 27 m²) implantés sur la commune de			
SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET,			
- 1 réserves incendie de 120 m3,			
- une clôture de 2 mètres de hauteur,			
- 8 portails d'accès,			
- un système de surveillance. Puissance totale 7,30 MWc et surface totale panneaux 37 573 m² soit par commune			
MONTPON-MENESTEROL: 3 327 kWc pour 17 124 m² SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET: 3 973 kWc pour 20 449 m²			
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :			

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

⁻ One saterial de Construction à daage autre quagnone s'ecte enconstruction à pas per l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5 3 - Informations co						
5.3 - Informations complémentaires						
	Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs : dont collectifs :					
Logement Locatif Soc		•			Prêt à taux zéro	
Autres financemen				•		
Mode d'utilisation	principale des lo	gements:				
Occupation personnell	**				Vente 🔲	
S'il s'agit d'une occupa	-	•		•		dence secondaire [
	Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine 🔲 Garage 🔲 Véranda 🔲 Abri de jardin 🗖 🗖 Autres annexes à l'habitation :					
Si le projet est un foye				***************************************		
Résidence pour perso		•	ur étudiants 🗍	Résidence de to	nurisme []	
Résidence hôtelière à	-	•				nes handicapées [
Autres, précisez :						
Nombre de chami	ores créées en fo	yer ou dans un hé	bergement d'un a	autre type :		
 Répartition du nor 	mbre de logemen	ts créés selon le i	nombre de pièces	::		
1 pièce 2 ;						
Le nombre de nive			-dessus du sol 📖	et au-d وt	essous du sol 📖	
Indiquez si vos tra			0.6.5.1.			
Extension • Information sur la	Surélévation destination des e		Création de r	* *		blic ou d'intérât
m .					ce a un service pu Action sociale	
collectif: Transpo		Enseigneme	nt et recherche	_		_
Ouvrage spéc	rai 🔟		Santé□		Culture et loisir	' -
5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée						
5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :						
***************************************	TO BE STEED TO BE SHOWN AND A SECOND OF THE SECOND		**************************************	***************************************		***************************************
E.E. Dantingston dan		A A a fall a sur al a sur				
5.5 - Destination des situé dans une comm						
R.123-9 du code de l'		sa rédaction an	térieure au 1er j	anvier 2016).	•••	
	Surface existante	Surface	riaces de plancher ³ en m Surface créée par	Surface	Surface supprimée	Surface totale =
Destinations	avant travaux (A)	créée ⁴ (B)	changement de destination ⁵	supprimée ⁶ (D)	par changement de destinations	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	(1)	(6)	(C)	(0)	(E)	- (0) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat?						
Industrie						
Industrie Exploitation agricole ou forestière						
Exploitation						
Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	0	0	0	0	0	0
Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	0	0	0	0	0	0

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher cioses et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaltaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 il peut s'agir soit d'une surface démolle à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce an local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n' 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher3 en m2

			Surface de planc	her en m²			
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
=	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
531 (100)	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfatiaire des surfaces de plancher affectées à l'habitailon (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du 9 - I peak a sign and a lite surface frouvering constituting a forceasion sea developed. Surface resultant of the destination of an inclusion of an inclusion of a forceasion of a surface september (e.g., tables) in a garage d'une habitation en chambre).

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démoile à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet :0 Après réalisation du projet :0
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nambre de places :
Nombre de places :
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions. Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet.
de démolifion nécessite une autorisation. Vous pouvez, également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale
☐ Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Lin cas de demontion partiene, vedinez decine les travadx qui seront, le cas echeant, enectues sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Citysten avaiet as situa avaira severia severia à la serticipation avairais et afrance (DVD) to discuss de la serticipation avairais et afrance (DVD) et a
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale
Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal : ———————————————————————————————————
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe	
Indiquez si votre projet :	
porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à dement (IOTA)	éclaration en application du code de l'environne-
porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application	du L.181-1 du code de l'environnement
fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de	e l'article L. 512-7 du code de l'environnement
déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effe du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à f	avoriser l'innovation
relève de l'article L,632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	des Bâtiments de France pour les antennes-re-
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants	:
(informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable	
se situe dans les abords d'un monument historique	
	0.2
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements	P. Dutruc
fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le cha-	
pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'ac-	(
cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation	
de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande servi-	
ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	
à NIODT	
A NIORT Le: 29/07/2021	Signature du (des) demandeur(s)
	2.5.0000 00 (200)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire:

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🖵

- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

⁻ vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

⁻ yous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

⁻ vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
nformation à remplir par le professionnel sollicité: √ous êtes un : □ architecte □ paysagiste-concepteur
Nom:Prénom:
Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal: BP: Cedex:
Téléphone:
Adresse électronique :@
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :
Conseil régional de :

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : 0,00,0 Section : B_ Numéro : 3,4,4 _ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .11,186
Préfixe : 0,0,0, Section : B, Numéro : 3,4,5, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5,220
Préfixe : 0,00 Section : B_ Numéro : 3,46 _ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2 400
Préfixe : _0_0_0_ Section : _B, Numéro : _3_4_7 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _2248
Préfixe : [0][0] Section : [B][] Numéro : [3][4][8][] Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4 080
Préfixe : 0,0,0, Section : B,_, Numéro : 3,4,9,_, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4,452
Préfixe : _0,_0,_0 Section : _B, , Numéro : _3,_5,_0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _11, 780
Préfixe : 0,00 Section : B, Numéro : 3,5,1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4,558
Préfixe : [0][0][0] Section : [B][] Numéro : [3][5][2][] Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : [6,720]
Préfixe : 0,0,0 Section : B, Numéro : 3,5,4 , Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .18 790
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : [0][0][0] Section : [Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ران Section : السادة : Numéro : السادة Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : _0_0_0_ Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ران Section : المان Numéro : المان Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²): .71.434



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

Pièces obligatoires pour tous les dossiers Nombre d'exemplaires à fournir PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier 7 + 5 exemplaires supplémentaires PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de 1 l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 7 l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier 7 PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 7 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]2 PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]² 1 exemplaire par dossier PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo rieur	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	on immobilière ou à l'inté
	PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
	PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
imme	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaural suble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre rquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	ion immobilière ou sur u e d'un site patrimonial
	PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Sivo	tre projet se situe dans un coeur de parc national :				
31 001	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement	1 exemplaire par dossier			
	[Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]				
Si voi	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :				
Ø	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vot	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :				
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	sainissement non collec-			
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :				
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Sive	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :			
31 401	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le	1 exemplaire par dossier			
	projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]				
Si voi	tre projet nécessite un agrément :				
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vot	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :			
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :				
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :				
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si voi	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	1:			
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel c port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	ont accès les véhicules de			
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet fait l'objet d'une concertation :				
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
réhab	Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:				
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			

Si ve d'un	otre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée I lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation	e n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
	e étude des sols :	garantiooant la realioation
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	
Sive	otre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effe	t équivalent :
	PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	
loge un s réali	otre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réali ments par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du co ecteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lie sation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de lifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans u dans lesquels, en cas de
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	
en t	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'e enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion imale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	de logements d'une taille
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	
de pi	tre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou « lancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s gation préfectorale :	de plus de 800m² de surface sociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement:	
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du	1 exemplaire par dossier
	code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Cive	tra projet de citre dens un letiscoment :	
SIVO	tre projet se situe dans un lotissement : PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.)	1 exemplaire par dossier
	du code de l'urbanisme]	
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si vo comr	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants :	
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	3 exemplaires
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	5 exemplaires
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loger	document en tenant lieu nent existant :
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 de et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un i plus de 2 ans :	
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme :	e L. 151-29-1, L. 152-5 et
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L . 152-5 et L . 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa d'habitation dans un immeuble existant :	tion de locaux à usage
PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

STAUE LA	Spleifer 49:50	gart à la mair	c zein 13toğu	rici grajar	
PC ou PA	O LH	2,9,4 commune	Année	Doo3 6	

1 - Renseignements concern	ant les constructions ou les a	ménageme	nts	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou de Surface taxable créée des locaux clos et c Surface taxable démolie de la (ou des) cor	itre obligatoirement renseignées, que se construction(s), hormis les surfaces de sta ouverts (2 bis) à usage de stationnement :struction(s) :struction(s) et tableau des surfaces taxables et tableau des surfaces taxables	ationnement close	es et couvertes (2bis): .	0 m² 0 m²
1.2.1 - Creation de locaux destine			Surfaces cráées (1)	
Dont:	J A T MASHANION	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
10.10.2	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire	e et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
cricaro annonco (c)	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
couvert.		?	te habitation ou d'u	
Quelle est la surface taxable démol	ie ?m²			
1.23 – Création ou extension de l	ocaux non destinés à l'habitation			
		Nombre cre	Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes couvertes (2 bis	ır- créées pour le n- stationnement et clos et couvert
Nombre de commerces de détail do 400 m² (9)	ont la surface de vente est inférieure à			
Total des surfaces créées, y comp				
Locaux industriels et artisanaux air			0	0
	article L. 6323-3 du code de la santé p			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d	'une exploitation commerciale et non ou	verts au public		

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces	créées
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement		
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0		
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la pisciné.		
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : /		
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : /		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : /		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	\$	17124 m².
1.4 - Redevance d'archéologie préventive :		
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui ☐ Non ☑		
1.5 – Cas particuliers		
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévent	ion des Risques na	turels,
technologiques ou miniers? Oui 🗍 Non 🗹		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	es ou inscrit à l'inve	ntaire
des monuments historiques ? Oui 🗍 Non 🖸		
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)		
	commune où vous	construisez.
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal d Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densi	de densité (15) ? (té, indiquez ici :	Dui 🔲 Non 🔲
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal d Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densi La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui Non
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre :	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²)	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre :	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa de	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Dui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	de densité (15) ? C té, indiquez ici :	Oui
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces	de densité (15) ? C té, indiquez ici : (17) :	Oui Non
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	de densité (15) ? C té, indiquez ici : (17) :	Dui Non
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da l'a Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité de l'un de l'au seuil minimal de densité de l'un seuil minimal de densité de l'au seuil minimal de dens	de densité (15) ? C té, indiquez ici : (17) :	Oui Non March N
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre demande d'un rescrit fiscal (18) projet se situe densité et si votre de l'unité fiscal de	de densité (15) ? C té, indiquez ici : (17) :	Pui Non
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa da l'a Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité de l'un de l'au seuil minimal de densité de l'un seuil minimal de densité de l'au seuil minimal de dens	Nombre d' à to e terrain est un lot de la exempla savez bénéficié d'un 1 exempla	Pexemplaires purnir e lotissement : aire par dos- sier
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densit La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa de l'arbèces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous situation du projet se situat	Nombre d' à to e terrain est un lot de l exemple s avez bénéficié d'un l exemple 'archéologie préven	exemplaires burnir elotissement: aire par dos- sier aire par dos- sier sier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favor	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, s	selon les cas :
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exol l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	nération prévue à
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L, 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue à
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	inistre et que vous pensez
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine (19) :	ticle L. 524-6 du code du
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier
5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à l'délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	taux zéro, si la collectivité a plus favorables)
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à l	plus favorables)
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à l délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	plus favorables) ation, merci de renseigner
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité : Localité :	plus favorables) ation, merci de renseigner
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie :	plus favorables) tion, merci de renseigner
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité : Localité : Code postal : BP : Cedex :	plus favorables) tion, merci de renseigner